

Mardi 13 septembre, journée mondiale des legs aux associations

Le diocèse de Saint Dié est partie prenante à cette manifestation en faveur des dons et legs aux associations. Léguer à l'Eglise est un témoignage d'attachement et d'appartenance à l'Eglise catholique et à la volonté de chacun de la soutenir dans ses actions, car l'Eglise ne vit et n'agit que grâce aux dons.

Que léguer à l'Eglise ? Tout peut être légué, de l'argent, des titres, des logements, des terrains, des bijoux, des œuvres d'art, des voitures, tout. Comment léguer ? Le legs se fait par testament et prend effet après la mort du donateur. Le legs est exonéré de droit de succession. Le don est fait du vivant du donateur et prend effet immédiatement. C'est la différence.

Pour léguer, il faut nécessairement l'écrire par testament, soit olographe, soit par devant notaire. L'Association Diocésaine de Saint Dié est la structure juridique du diocèse seule habilitée à recevoir les legs au nom de l'Eglise diocésaine. Pour en savoir plus sur les conditions des legs, les modes opératoires, on se renseignera efficacement auprès d'un notaire ou à l'adresse internet du diocèse :

www.catholique88.fr/donsetlegs



Prier avec le Pape

Les intentions de prière avec le Pape sont pour septembre, les paroisses au service de la mission et pour octobre, les droits des travailleurs et des chômeurs.

Septembre : Pour nos paroisses afin qu'animées d'un esprit missionnaire, elles soient des lieux de communication de la foi et de témoignage de la charité.

Octobre : Pour le monde du travail afin que le respect et la sauvegarde des droits soient assurés à tous et que soit donné aux chômeurs la possibilité de contribuer à l'édification du bien commun.

Pour la rénovation des orgues

L'association « Orgue-Avenir à la porte des Vosges » que préside Aurélien BANSEPT a pour but d'accompagner le projet de restauration du grand orgue de l'église Saint Luc. Et pour sensibiliser le public à son action, elle a organisé deux concerts le 23 juillet et le 27 août en l'église St Luc avec Michel MATTHES et Pascal REBER, respectivement titulaire des orgues des cathédrales de Troyes et de Strasbourg. Le prochain concert aura lieu le 24 septembre à 16 h à St Luc avec au clavier Olivier WYRWAS, titulaire des orgues des Temples St Etienne et St Jean de Mulhouse. Entrée libre. Plateau

